



Communiqué – Lundi 27 janvier 2014

Projet de barrage de Sivens dans le Tarn : une destruction d'espèces protégées planifiée par les pouvoirs publics ?

Dans le cadre du projet de barrage de Sivens porté par le Conseil Général du Tarn, les premiers travaux de défrichage de la zone humide du Testet destinée à accueillir l'ouvrage sont prévus en février... alors même que les nombreux reptiles protégés, actuellement en « hivernage » sur ce site naturel remarquable, seront détruits par les opérations, ce que les promoteurs du projet ne peuvent ignorer. Face à la menace que représentent ces travaux illégaux, les associations de protection de l'environnement sont prêtes à déposer un référé civil pour les empêcher.

La zone humide du Testet, aux abords du Tescou et le long de la forêt de Sivens sur la commune de Lisle sur Tarn, comporte des prairies naturelles et des espaces boisés exceptionnels. Ce secteur est condamné par le projet de retenue d'eau porté par le Conseil Général et destiné majoritairement à l'irrigation intensive.



Malgré les avis défavorables des experts du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP), le Conseil Général et le préfet du département ont autorisé le maître d'œuvre à commencer les travaux par arrêtés pris en octobre dernier.

Le défrichage autorisé et planifié pour le mois prochain constitue une aberration au regard des exigences en termes de protection de la faune et de la flore qui s'imposent à tout projet de ce type.

Gilles Pottier, expert herpétologue à l'association Nature Midi-Pyrénées et auteur de l'Atlas des reptiles et amphibiens de Midi-Pyrénées, décrit les conséquences de ces travaux pour les espèces de reptiles protégés présents sur le site :

« Sous nos latitudes, les reptiles sont inactifs et invisibles d'octobre à avril : il s'agit en effet d'une période d'hivernage durant laquelle ils demeurent enfouis et immobiles à des profondeurs variables, dans des refuges souterrains (anfractuosités, tas de pierres, terriers abandonnés...).

En conséquence, si des travaux venaient à être menés au mois de février sur cette zone, il n'existerait pas de possibilité de capture et de déplacement des espèces concernées, celles-ci étant invisibles. De nombreux individus seraient tués par les engins de travaux. Ceux qui survivraient aux travaux émergeraient plus tard dans un habitat totalement inadapté à leurs besoins écologiques, dans lequel ils ne survivraient pas.

Rappelons que de nombreuses espèces protégées par la loi française sont ici concernées puisque observées sur le site du projet lors de l'étude d'impact : Couleuvre vipérine, Couleuvre à collier, Couleuvre verte-et-jaune, Couleuvre d'Esculape, Lézard vert occidental, Lézard des murailles, Orvet... »

Si ces travaux devaient être mis en œuvre, les associations FNE Midi-Pyrénées, Nature Midi-Pyrénées et le Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet n'auraient d'autre solution que de saisir la justice à travers un référé civil. Nous souhaitons que les opérations soient suspendues et que les scientifiques soient enfin écoutés, afin que les solutions apportées ensuite aient le moins d'impact possible sur l'environnement, sur l'agriculture durable de la vallée du Tescou et sur les finances publiques.

Contacts presse :

FNE Midi-Pyrénées

Hervé Hourcade

05 34 31 97 84

Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet

Ben Lefetey

06 99 26 60 66

Nature Midi-Pyrénées

Antoine Gaillard

05 34 31 97 97